



BUREAU DE
L'INSPECTEUR GÉNÉRAL
VILLE DE MONTRÉAL

Le 17 août 2015

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ

L'inspecteur général de la Ville de Montréal résilie un contrat d'une valeur de 1 327 961,25 \$

Montréal, le 17 août 2015 — L'inspecteur général de la Ville de Montréal résilie un contrat de location d'une pelle hydraulique octroyé dans le cadre d'un appel d'offres lancé par l'arrondissement de Ville-Marie en 2014.

L'enquête rigoureuse menée par le Bureau de l'inspecteur général à la suite d'une dénonciation qu'il a reçue révèle que l'entreprise Excavation R. Lécuyer & fils Inc. a usé de manœuvres dolosives dans le but de faire croire qu'elle possédait l'un des appareils exigés dans l'appel d'offres en falsifiant un document, soit la fiche technique d'une pelle hydraulique.

Ces manœuvres lui ont permis d'obtenir un contrat de trois ans (2014-2016) d'une valeur de 1 327 961,25 \$ avec l'arrondissement de Ville-Marie.

Seule soumissionnaire à l'appel d'offres, l'entreprise exécute de plus le contrat, remporté en février 2014, avec un appareil qui n'est pas celui qu'elle avait indiqué dans sa soumission et qui ne respecte pas des spécifications importantes du devis technique et des exigences majeures de l'appel d'offres.

Devant la gravité des manquements constatés, le non-respect des exigences de l'appel d'offres et la falsification de renseignements donnés dans le cadre du processus de passation du contrat, l'inspecteur général n'a eu d'autre choix que de prononcer la résiliation du contrat octroyé, et ce, en vertu de l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

1550, rue Metcalfe
12^e étage, bureau 1200
Montréal (Québec)
H3A 1X6

514 280-2800
big@bigmtl.ca

Cette décision motivée a été transmise au greffier et au maire, M. Denis Coderre, le 14 août 2015. Le conseil d'arrondissement Ville-Marie a 45 jours suivant la réception de la décision par le greffier de la Ville de Montréal pour accepter ou renverser la décision, sinon celle-ci devient exécutoire le 46^e jour.

Cette décision témoigne de l'utilité et de l'efficacité de la mission de surveillance du Bureau de l'inspecteur général, et surtout du processus de dénonciation qu'il a mis en place. Depuis sa création à la fin février 2014, le Bureau de l'inspecteur général a reçu plus de 500 signalements et dénonciations.

Inspecteur général

Le poste d'inspecteur général a été créé par la ***Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal***, adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en juin 2014. En vertu de la loi, l'inspecteur général a le mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la ville ou par une personne morale liée.

Les activités du Bureau de l'inspecteur général portent sur la Ville de Montréal, et sa juridiction s'étend également à toute personne qui a un lien contractuel avec elle, de même qu'à tout organisme qui lui est lié, dont la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), la Société de transport de Montréal (STM), et la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD).

Les dénonciations et les signalements sont confidentiels. Vous pouvez contacter l'inspecteur général par :

Formulaire en ligne: <http://www.bigmtl.ca/signalement-denonciation/>

Téléphone : 514-280-2800,

Télécopieur : 514-280-2877

Courriel : BIG@bigmtl.ca

Poste : Bureau de l'inspecteur général
1550, rue Metcalfe,
bureau 1200, 12^e étage
Montréal (Québec) H3A 1X6

La décision de l'inspecteur général peut être consultée à l'adresse suivante :
www.bigmtl.ca/publications-et-rapports.

— 30 —

Renseignements :

Christine O'Doherty, Conseillère en communication

514-594-1833

codoherty@bigmtl.ca